

Bulletin de liaison n°3 Avril 2021

Mesdames et Messieurs les adhérents du CIERV,

L'assemblée générale de notre association n'a pu se dérouler cette année selon les modalités habituelles. Nous avons été contraints par les circonstances de l'organiser par correspondance. Les adhérents qui ont répondu à notre sollicitation ont approuvé, à l'unanimité, le rapport moral et le rapport financier. Nous les en remercions.

Six nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration: Mme Rachel Corre, Mme Sylvie Lafragette Mme Françoise Misme-Bœuf, Mr Patrice Corre, Mr Jean Mallot, Mr Yvonnick Renard. Nous les remercions pour leur engagement afin d'assurer la vitalité de l'association. Leur mandat sera d'une durée d'un an. Comme le prévoient les statuts, l'ensemble du conseil d'administration sera soumis à renouvellement lors de l'assemblée générale 2022.

La crise sanitaire qui se prolonge rend peu probable une reprise des conférences du CIERV avant l'été. Toutefois, nous nous tenons prêts afin de proposer une activité dès que les contraintes se seront desserrées et nous préparons d'ores et déjà deux conférences pour le début de juillet et la fin du mois d'août. Par ailleurs, nous maintenons les Rencontres annuelles pour le samedi 6 novembre sur le thème de l'histoire de la ville de Vichy et de ses habitants entre 1940 et 1944. Vous serez bien entendu tenus informés en temps utile des modalités d'organisation de ces diverses manifestations.

Pour le Conseil d'Administration du CIERV

Le Président, Michel Promérat

REPÈRES

23 mai 1942 Jean Moulin à Vichy

Jean Moulin a été destitué de ses fonctions de préfet de l'Eure-et-Loir par un décret publié au *Journal Officiel* le 3 novembre 1940, en application de la loi du 17 juillet¹. Ni son attitude courageuse face à l'ennemi en juin à Chartres, ni sa loyauté aux autorités dans les semaines suivantes ne lui épargnent la vindicte du nouveau pouvoir qui voit surtout en lui l'homme de gauche, républicain par atavisme et par conviction, l'ancien chef de cabinet de Pierre Cot en 1936 qui a organisé le soutien clandestin aux républicains espagnols². En somme un représentant de tout ce que les nouvelles autorités détestent et cherchent à détruire, dès les premiers mois du nouveau régime, dominé par des forces imprégnées des dogmes de la droite contre révolutionnaire.

Mis à l'écart, Moulin se réfugie dans diverses activités, le dessin, la peinture, la fréquentation des galeries d'art et, dans sa maison de Saint Andiol, pratique des activités agrestes qui lui servent de couverture. Comme on le sait, il gagne Londres en 1941, y rencontre De Gaulle qui en fait son représentant en France occupée. Moulin y est parachuté le 2 janvier 1942 en compagnie de son radio Joseph Monjaret et de Raymond Fassin, et il s'y emploie à tenter de rassembler les mouvements de résistance, puis de les rallier à la France Libre.

¹ 35 préfets et sous-préfets furent immédiatement «juillétisés» (mise en congé immédiate des fonctionnaires peu sûrs, en application d'un décret du 17 juillet 1940). Et, un an après l'avènement du nouveau régime, le bilan des «neutralisations» est de 94 révocations, 104 mises à la retraite et 79 mutations (Marc-Olivier Baruch, *Servir l'Etat français, L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997).

² Symboliquement, les conseillers généraux du département d'Eure et Loir, eux aussi mis sur la touche, lui offrent, en cadeau de départ, les maquettes d'une sculpture de Jules Dalou, qui avait dû s'exiler en 1871 et qui fut l'auteur du Triomphe de la République, place de la Nation à Paris.

Le 21 mai 1942, un télégramme lui est adressé lui demandant de se rendre à Vichy, au ministère de l'Intérieur : « *Personnel Intérieur à M. Moulin, préfet. Vous invite à vous présenter à Vichy, Directeur personnel, samedi 23 mai matinée* ». Moulin est convoqué pour faire le point sur sa situation administrative, assez confuse à cette date, puisque bien qu'officiellement destitué, il ne percevait pas encore la retraite qui lui est due et lui a été promise. En son absence, c'est sa mère qui reçoit cette convocation ; craignant une mauvaise nouvelle, peut-être un piège, elle fait un malaise.

Malgré les risques, Moulin décide de se rendre à cette convocation³. Il arrive en gare de Vichy le 23 mai et se rend immédiatement à l'Hôtel des Célestins qui abrite depuis septembre 1940 le ministère de l'Intérieur (de juillet à septembre 1940, ses services se trouvaient au Queens et au Grand Casino). Il y est reçu par Georges Hilaire, secrétaire général à l'administration, qui est alors, avec Bousquet, secrétaire général à la police, le vrai patron du ministère, le titulaire Pierre Laval, qui cumule cinq portefeuilles, se consacrant en priorité à la politique étrangère. Georges Hilaire, né en 1900, appartient à la même génération que Moulin et a accompli jusqu'à cette date une carrière administrative assez semblable ; directeur adjoint du cabinet de Laval en 1931, il devient sous-préfet de Pontoise de 1936 à 1939, avant de revenir à l'administration centrale, puis d'être nommé préfet de l'Aube en septembre 1940. Lors de son retour au pouvoir en avril 1942, Laval en fait le secrétaire général à l'administration du ministère de l'Intérieur, en charge notamment du suivi de carrière du corps préfectoral. Jusqu'en 1940, il était réputé parfaitement républicain et proche du parti radical-socialiste, comme Moulin. Les deux hommes ont donc eu, jusqu'en 1940, des parcours similaires.

Hilaire fait une proposition a priori surprenante à Moulin ; il l'invite à réintégrer la préfectorale et à choisir son affectation. Ce revirement de la part des autorités gouvernementales s'explique par la stratégie que Laval souhaite alors mettre en place afin de reprendre la main sur l'opinion qui - tous les rapports des préfets en témoignent - s'éloigne de plus en plus du régime, dont l'impopularité ne fait que grandir. Laval considère que les cadres qui ont occupé le pouvoir national et local depuis l'été 1940 se sont fourvoyés, soit dans une tentative de Révolution nationale aux accents traditionalistes et réactionnaires, dont il n'a que faire, soit dans des velléités technocratiques coupées des réalités profondes du pays. Il a donc besoin du concours de hauts fonctionnaires expérimentés, ayant fait leurs preuves, connaissant le pays dans ses profondeurs. Peu importe pour lui qu'ils viennent de l'ancien monde de la IIIe République et du parlementarisme (il en vient également) ; ces hommes pourraient être des relais d'opinion efficaces pour contrer ce que Pétain avait appelé dans son discours du 13 août 1941 « *le vent mauvais* ». Revenant, dans ses souvenirs, sur la position de Laval par rapport au corps préfectoral, Hilaire cite ses propos selon lesquels « *il n'y avait vraiment que ce vieux parti radical pour former des administrateurs qui aient un peu de sens politique* »⁴. La proposition qui est faite à Moulin le sera également à beaucoup d'autres anciens préfets mis à l'écart en 1940 ; si beaucoup refusèrent⁵, quinze acceptèrent. Ce n'est pas le cas de Moulin.

En effet, accepter aurait conduit Moulin à prêter serment à Pétain, ce qu'ont fait tous les préfets en fonction, le 19 février 1942 à l'hôtel de ville de Vichy, mais aussi à accepter de se faire le serviteur d'une politique qu'il réprouve dans sa totalité. Il dira à sa sœur, dès son retour, ce que fut sa réponse : « *Lorsque j'exerce une fonction, je ne puis le faire qu'en accord avec ma conscience. Je désapprouve formellement la politique du gouvernement actuel. Il m'est impossible de le servir* »⁶. Georges Hilaire

³ Il avait déjà été convoqué par le pouvoir et ses représentants ; le 5 mai 1941, il avait dû se rendre à Riom, siège de la Cour Suprême de justice afin d'être entendu dans le cadre de l'instruction concernant Pierre Cot. Courageusement, il a rendu hommage à son ancien patron : « *M. Pierre Cot a été l'homme le plus mal jugé de France et je lui conserve toute mon estime sur le plan intellectuel et moral. Par ailleurs son patriotisme ne peut être soupçonné* ». AN -2W33 cité par B. Vergez-Chaignon, *Jean Moulin, l'affranchi* Flammarion, 2018, page 248.

⁴ Julien Clermont [Georges Hilaire], *L'homme qu'il fallait tuer, Pierre Laval*, Paris, Les actes des apôtres, 1949, p. 104. Julien Clermont est le pseudonyme de Georges Hilaire. Celui-ci s'est réfugié en Suisse en 1944. Condamné par contumace à cinq ans de prison et à l'indignité nationale par la Haute Cour de Justice le 7 mars 1947, il décide de rentrer en France. Il sera gracié en 1955.

⁵ C'est le cas de Roger Genebrier que Moulin rencontre brièvement avant son départ de Vichy. Il fut le plus jeune préfet en exercice au printemps 1938 (âgé de 37 ans il était alors chef de cabinet de Daladier), puis le plus jeune préfet retraité, à l'automne 1940. Réintégré en 1945, il devint ensuite préfet de police de Paris de 1955 à 1957.

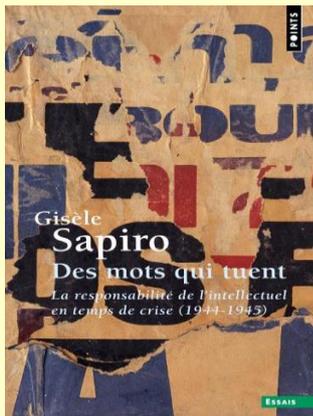
⁶ Laure Moulin, *Jean Moulin*, Presses de la Cité, 1982, page 276.

confirme que ces propos ont bien été tenus : « *Je vous remercie de votre offre. Mais je ne suis vraiment pas d'accord avec votre politique. Je ne puis donc faire semblant de m'y associer*⁷ ».

L'entretien terminé, Moulin rejoint la gare de Vichy et rentre immédiatement chez lui. Il sait qu'il a pris un double risque en venant dans la capitale provisoire. D'abord, et il ne peut pas ne pas y avoir pensé, celui d'y être retenu, au moins quelque temps. A-t-il couru consciemment ce risque, estimant que répondre à la convocation témoignerait de sa bonne volonté et était préférable à une attitude de refus catégorique qui l'aurait désigné encore plus nettement comme un opposant? On ne sait. L'autre risque n'était pas moins grand : celui de se discréditer vis-à-vis de la Résistance intérieure si cette entrevue venait à être connue. Moulin a en mémoire les critiques violentes dont Henri Frenay, responsable du mouvement Combat, a été l'objet pour avoir, quelques mois plutôt rencontré dans le même Hôtel des Célestins, Pierre Pucheu, alors ministre de l'Intérieur. Le soupçon serait délétère pour lui-même et pour la cause qu'il sert, celle de l'unification de la Résistance. D'autant qu'à cette date, 23 mai 1942, des pourparlers sont engagés entre la Résistance Intérieure et la France Libre, pour unifier la première (ce seront les MUR) et la convaincre des intentions républicaines de De Gaulle. C'est pour cette raison, que revenu de son périple dans la capitale provisoire, il adresse un télégramme d'explications à Londres, qu'il ne semble pas avoir prévu de son initiative : « *M'est arrivé aventure piquante. Ai été convoqué à Vichy où au nom de Laval secrétaire général Hilaire m'a offert préfecture importante. Ai refusé me déclarant contre collaboration et révolution nationale. Espère que mon refus n'aura pas de conséquences graves. Ai tenu à vous signaler cette démarche inattendue qui montre efforts Laval pour gagner opinion. Au cours entretien Hilaire ne m'a pas caché grosses difficultés Laval en face demandes territoriales Axe. On a failli assister ces jours-ci au dépècement de la France, m'a-t-il dit en propres termes. Ne publiez aucune information pouvant me découvrir* »⁸.

Cette visite n'a eu aucune conséquence pour Jean Moulin, qui sera mis officiellement en retraite le 11 juillet 1942⁹. Il ne semble pas que les autorités de Vichy aient cherché à faire connaître cette rencontre qui aurait pu le compromettre auprès de la Résistance. Mansuétude ? On a peine à le croire ; comme on peine à croire que le pouvoir n'ait pas organisé une surveillance. Quant à la France Libre, il ne semble pas qu'elle lui en ait tenu rigueur, puisqu'en octobre 1942, De Gaulle le fait Compagnon de la Libération.

NOTES DE LECTURE



Gisèle SAPIRO : *Des mots qui tuent. La responsabilité de l'intellectuel en temps de crise (1944-1945)*, Seuil, 2020

Gisèle Sapiro est sociologue, directrice de recherches au CNRS et directrice d'études à l'EHESS. Ses travaux portent sur la notion de responsabilité de l'intellectuel et de l'écrivain et sur les rapports entre littérature et politique en France. Elle a notamment consacré une grande partie de sa réflexion au milieu littéraire sous l'Occupation. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages, dont « *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe)* » paru en 2011, « *Les écrivains et la politique en France. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie* », paru en 2018.

« *Des mots qui tuent ; la responsabilité de l'intellectuel en temps de crise (1944-1945)* a été publié au Seuil en 2020. Il reprend la quatrième partie de l'ouvrage paru en 2011. Dans ce livre, Gisèle Sapiro examine comment la question de la responsabilité des écrivains a été

⁷ Julien Clermont, *Pierre Laval, l'homme qu'il fallait tuer*, Les Actes des Apôtres 1949, page 107.

⁸ Télégramme de Moulin (Rex) à Forces Françaises Combattantes 26 mai 1942, AN-3AG2/400 ; cité par Bénédicte Vergez-Chaignon, *Jean Moulin*, Flammarion, 2018, pages 289-290.

⁹ Mais, ultime mesquinerie, ce décret prend effet le 15 février 1941, ce qui prive Moulin de son traitement pour environ 18 mois, ce contre quoi il ne manquera pas de protester par des courriers à Georges Hilaire. Laure Moulin, op.cit. Page 277.

posée et pensée lors des procès de l'épuration du monde des lettres à la Libération en France. La période de l'épuration a fait l'objet de nombreux ouvrages et articles, depuis la fin des années 60. Le propos de Gisèle Sapiro s'inscrit dans une démarche globale, diachronique, qui s'attache à étudier la question de la responsabilité de l'écrivain sur la longue durée, depuis le XIX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

Dans cet ouvrage, comme dans ses autres textes, Gisèle Sapiro se situe au carrefour de la sociologie et de l'histoire. Proche de Pierre Bourdieu, elle interroge la séquence de l'épuration littéraire à la Libération à travers le concept de champ littéraire forgé par Bourdieu dans les années 80 et étudie la restructuration de ce champ à la Libération. Historienne, elle reconstitue ce que fut la réalité de l'épuration littéraire, en décrivant les procédures mises en place, le cadre juridique et judiciaire, le fonctionnement des diverses instances professionnelles, sociétés d'auteurs et académies. Elle dégage ce qui se joue dans les procès, en analysant les thèses qui s'affrontent au cours des débats en s'appuyant sur les archives judiciaires, les rapports de police, les procès-verbaux des interrogatoires d'instruction, les arguments de l'accusation, les mémoires et les plaidoiries de la défense. Ces débats ne se sont pas limités d'ailleurs au seul enclos judiciaire mais ont été passionnément relayés et commentés par les journaux, dont les analyses et les prises de position participent aussi à l'élaboration d'une doctrine dont l'historien peut établir la cohérence. Et c'est enfin sur fond de ces procès que Sartre théorise l'engagement et la responsabilité de l'écrivain et relégitime l'autonomie du champ littéraire.

L'épuration des intellectuels a commencé tôt, dès l'automne 1944. Dès 1943, le Comité National des Écrivains (CNE), créé dans la clandestinité, avait conçu un projet de sanction et avait élaboré un projet de liste noire (liste des auteurs indésirables), qui connaîtra par la suite plusieurs versions remaniées en fonction des controverses qui surgiront au sein du Comité.

Pour son étude, Gisèle Sapiro s'appuie sur un corpus de 55 écrivains et de 15 journalistes, rapporté à une population de 185 écrivains étudiée dans un précédent ouvrage. Dans son livre les grandes figures de la Collaboration sont évoquées, force citations à l'appui : Lucien Rebatet, l'auteur des *Décombres*, prix Goncourt 1942, Charles Maurras, le directeur de *l'Action française*, Louis-Ferdinand Céline, l'auteur de *Beaux Draps*, publié en 1941, Robert Brasillach, rédacteur en chef de *Je suis partout*, Drieu La Rochelle, le directeur de *la NRF*, Henri Béraud, journaliste à *Gringoire*, Alphonse de Chateaubriant, le directeur de *la Gerbe*, Jean Hérold-Paquis, chroniqueur à Radio-Paris.

Les mots sont-ils des actes ?

Les mots sont-ils des actes et peut-on dire, comme Simone de Beauvoir l'affirme dans *La force des choses*, qu'« il y a des mots aussi meurtriers qu'une chambre à gaz » ? Cette question, qui est liée à celle de la performativité du langage, est au cœur des débats soulevés par les procès de l'épuration et c'est cette question qui sert de fil conducteur au livre de Gisèle Sapiro.

Si, sur le plan du droit, un certain nombre de discours ont le statut d'actes, comme les injures ou la diffamation, « comment distinguer ce qui relève de l'opinion, dont le régime de la liberté de la presse autorise l'expression, de ce qui relève d'actes criminels, quand la parole n'est pas suivie d'effet, ou quand la relation de causalité ne peut être prouvée ? »

Il est relativement aisé de donner corps à l'accusation de trahison par les engagements d'un certain nombre d'intellectuels dans les organisations favorables à l'Occupant (Parti National Français de Jacques Doriot ou Rassemblement National Populaire de Marcel Déat), ou d'établir le bénéfice matériel ou symbolique que pouvaient valoir à leurs auteurs les prises de positions au service de la propagande allemande ou certaines activités, comme la participation au Congrès des écrivains européens à Weimar en octobre 1941, ou encore la tenue de conférences. En revanche, il est plus difficile de fonder la même accusation en se limitant aux seuls écrits. Même dans le cas des dénonciations collectives dirigées contre des groupes – gaullistes, communistes - ou individuelles, mettant en cause des personnes, il faut encore pour l'accusation faire la preuve que les mots ont eu des conséquences dans la répression des personnes désignées.

Très vite l'on dissocie les écrits purement littéraires des écrits politiques. Quand il ne s'agit que d'une publication littéraire dans la presse collaborationniste, et quand ils ne s'étaient pas avancés ouvertement sur le terrain de la politique, les écrivains obtinrent un non-lieu. « Écartées par l'accusation, les œuvres littéraires furent peu mobilisées par la défense au cours des procès. » En revanche, Gisèle Sapiro montre qu'une des conséquences des procès de l'épuration est la délégitimation de la figure du polémiste. La défense de Rebatet et de Céline tente bien d'assimiler le pamphlet à une œuvre littéraire dont les codes propres relèveraient de la seule esthétique. Les débats tournent alors à la controverse littéraire. En se réfugiant dans la posture de l'art pour l'art, les accusés faisaient semblant d'ignorer les conditions de la vie intellectuelle sous l'Occupation. Comme le dit avec force Gisèle Sapiro, « le pouvoir performatif de l'écrit n'est pas intrinsèque au discours, il dépend des conditions sociales et politiques de son énonciation et de sa réception ».

L'autonomie du champ littéraire et la responsabilité de l'écrivain

Depuis le XIX^{ème} siècle, la littérature revendique son autonomie vis-à-vis de la morale publique. Les grands procès intentés par le Second Empire à Flaubert et à Baudelaire illustrent un moment de cette tension, même si les deux écrivains, au nom d'une conception de l'art pour l'art, ont cédé l'un et l'autre à la tentation de l'irresponsabilité, comme le leur reproche Sartre. En face de cette affirmation d'autonomie, les écrivains réactionnaires ou conservateurs affirment l'hétéronomie du champ littéraire, qui doit se soumettre à l'ordre établi et au respect des valeurs nationales. Il s'agit de limiter la liberté d'expression et la liberté intellectuelle. Le procès de Zola au moment de l'affaire Dreyfus marque un moment décisif de la contestation de cette prétention par l'affirmation d'une conception autonome de la responsabilité de l'écrivain, qui se réclame alors de valeurs universelles comme la vérité et la justice.

Les procès de l'épuration vont rebattre les cartes. Les écrivains collaborationnistes, chantres des valeurs nationales, n'ont eu de cesse durant l'Occupation de rendre responsable de la défaite un certain nombre d'écrivains de l'entre-deux-guerres comme Gide ou Mauriac. Ils ont soutenu toutes les mesures de censure et de répression prises par les autorités contre leurs adversaires. Lors des procès de la Libération, ils cherchent à se disculper en revendiquant, par un détournement abusif de la notion, l'autonomie de la littérature, allant jusqu'à affirmer l'irresponsabilité de l'écrivain. Le cas le plus extrême est celui de Céline pour lequel ses soutiens, dont Gide, ont développé le thème de la folie.

Comme l'écrit Gisèle Sapiro, « un renversement s'opéra avec la réappropriation du moralisme national par la Résistance littéraire. » Gisèle Sapiro se hâte toutefois d'ajouter que les valeurs dont les écrivains de la Résistance se réclament, universalistes et humanistes, n'ont rien à voir avec le nationalisme étriqué et xénophobe du camp d'en face.

Cependant les écrivains de la Résistance vont se diviser sur la question de la lourdeur des peines. Les premières condamnations à mort prononcées, dont celle à l'encontre de Brasillach, vont susciter l'émotion dans le milieu littéraire. Sur la population étudiée par Gisèle Sapiro, on compte dix condamnations à mort. Un clivage nettement générationnel oppose alors le groupe des « indulgents » dont les figures les plus marquantes sont Mauriac, Gide et Paulhan, figures marquantes de la génération d'avant-guerre, et le groupe des « intransigeants », où se retrouvent les écrivains de la jeune génération comme Sartre, Vercors ou Leiris. On a vu que Gide était intervenu en faveur de Céline. Paulhan revendique pour l'écrivain le droit à l'erreur ou même le droit à l'aberration. Pour lui, le crime réside dans les actes et non dans la parole, la responsabilité incombe à ceux qui ont réalisé les idées plutôt qu'à ceux qui les ont émises.

C'est sur fond de ces débats et de ces controverses que Sartre va élaborer sa théorie de l'écrivain engagé et va « ainsi donner un fondement philosophique à la croyance collective dans le pouvoir des mots, qui sous-tend les procès des intellectuels. »

La théorie sartrienne de l'engagement

Gisèle Sapiro fait une large place dans le dernier chapitre de son livre à l'analyse des thèses de Sartre et à ce qu'elle appelle « son coup de force ».

Ce dernier va consister dans le dépassement d'une double antinomie qui structurerait le champ littéraire d'avant-guerre : l'opposition entre pensée et action et celle entre liberté et responsabilité. Sartre va développer sa pensée dans différents textes : *La République du silence* (Septembre 1944), *Paris sous l'Occupation* (Décembre 1944), *Qu'est-ce qu'un collaborateur ?* (Août 1945). En 1948, il publiera son célèbre *Qu'est-ce que la littérature ?*

Gisèle Sapiro montre qu'il existe chez Sartre deux approches de la responsabilité, l'approche subjective, classique de la conscience d'être l'auteur incontestable d'un événement ou d'un objet, et l'approche objective de la responsabilité, qui découle du fait que je ne suis pas le fondement de mon être, et que du seul fait de ma naissance, je ne peux échapper à cette responsabilité. « Tout se passe comme si j'étais contraint d'être responsable. » C'est la liberté de choisir qui transforme la responsabilité objective en responsabilité subjective. Pour illustrer son propos, Sartre prend l'exemple de la guerre : par sa simple participation à la guerre, chacun se trouve « contaminé » par elle et en porte l'entière responsabilité.

Dans la conception de la philosophie de la liberté exposée dans *l'Être et le Néant*, c'est la possibilité pour la conscience de néantiser le présent, c'est-à-dire de se désengager (de « se désengluer ») de l'être, qui fait que la liberté est possible, et la condition même de l'acte.

On connaît les formules frappantes par lesquelles Sartre expose l'expérience que fait la conscience de la liberté : l'homme est « condamné à être libre », « il porte le poids du monde tout entier sur ses épaules » (*L'existentialisme est un humanisme*, octobre 1945).

Après avoir rappelé les fondements philosophiques de la théorie de la liberté et de la responsabilité chez Sartre, Gisèle Sapiro va analyser comment l'auteur de *l'Être et le Néant* va appliquer sa théorie à l'écrivain. Comme tout métier, le métier d'écrivain implique des responsabilités. L'écrivain est engagé dans son époque. Il ne peut s'y dérober. Pour Sartre, l'écriture est un acte. Sartre explique que « nommer une chose, c'est la transformer » par le fait même de l'objectivation. « Parler, c'est agir ». Sartre reprend la formule de Brice Parain pour lequel les mots sont des « pistolets chargés ».

Ce pouvoir donne à l'écrivain une responsabilité écrasante. L'écrivain est responsable parce qu'il nomme, et du coup, il l'est aussi quand il choisit de se taire, puisque « se taire, c'est encore parler ». C'est ainsi que Sartre déclare qu'il tient « Flaubert et Goncourt responsables de la répression qui suivit la Commune parce qu'ils n'ont pas écrit une ligne pour l'empêcher ». À leur silence, il oppose l'attitude de Voltaire, de Zola et de Gide, le premier dans l'affaire Calas, le deuxième au moment de l'affaire Dreyfus et le dernier à propos de l'administration du Congo.

Pour Sartre, dit encore Gisèle Sapiro, « on n'écrit pas en l'air et pour soi seul : la littérature est un acte de communication ». Sartre définit la mission de l'écrivain à l'époque contemporaine dans un article clandestin des *Lettres françaises* : « Ainsi la littérature n'est pas un chant innocent et facile, qui s'accommoderait de tous les régimes ; mais elle pose elle-même la question politique : écrire, c'est réclamer la liberté pour tous les hommes. (...) Tout écrivain conscient de son métier trouve dans son activité littéraire elle-même, un devoir politique ».

Gisèle Sapiro ajoute, et la précision est capitale, que ce devoir politique de l'écrivain, ce dernier ne peut l'accomplir en s'enrôlant dans un parti. Car la responsabilité de l'écrivain diffère de celle de l'homme politique.

Ainsi « en posant que c'est l'acte d'écrire qui engage, Sartre récuse l'alternative d'une autonomie fondée sur la gratuité et impliquant l'irresponsabilité de l'écrivain, telle que la revendique Jean Paulhan, et d'un engagement qui sacrifie l'autonomie de l'écrivain à son sens des responsabilités. »

Réinscrivant en conclusion la position de Sartre dans son étude sur l'histoire de la responsabilité de l'écrivain depuis le XIX^{ème} siècle, Gisèle Sapiro montre que cette figure de « l'intellectuel total » que l'on trouve chez Sartre est « une sorte d'élaboration suprême du modèle de l'intellectuel critique et de son rôle prophétique dans la société, au moment où la division du travail intellectuel, qui va s'accroître dans les années 1950, remet en cause son magistère ».

Ajoutons, pour terminer, cette remarque de l'auteure en marge de son livre : le retour sur ces procès de la Libération prend une résonance singulière aujourd'hui où Céline et Drieu la Rochelle sont entrés dans la Pléiade, où la republication du roman de Rebatet, *Les Décombres*, est un succès de librairie et où Maurras est inscrit au livre des commémorations nationales, alors que, dans le même temps, le projet de réédition des œuvres de Julien Benda, qui dénonça dès la fin des années 20 la trahison des clercs, ne peut aboutir.

TROIS OUVRAGES RÉCENTS

Ruth-FIVAZ-SILBERMANN : *La fuite en Suisse, Les Juifs à la frontière franco-suisse durant les années de la « Solution finale »*, Calmann-Lévy, 2021, 1447 pages 35 euros.

Une somme qui est d'ores et déjà une référence ! Issu d'une recherche de plusieurs décennies, il apporte des réponses à la fois fermes et nuancées sur la réalité de la politique d'accueil des Juifs par la confédération helvétique entre 1942 et 1944, mais également sur le rythme des tentatives de passage de la frontière, le rôle des différents acteurs (polices, douanes, gendarmerie), sur les filières et les points de passage. Le livre conclut sur un bilan : la Suisse, selon l'auteur, a accueilli 22000 personnes et en a refoulé 3000. Et « *si ce bilan n'équivaut pas à un satisfecit* » et si « *la Suisse n'a pas fait mieux que les autres pays neutres pour accueillir- c'est à dire pour sauver- les Juifs d'Europe occidentale menacés par la politique d'extermination, elle n'a pas fait moins bien non plus* ».

Une lecture exigeante, parfois austère, mais d'une richesse et d'une précision d'information incomparables.

Thomas RABINO : *Laure Moulin, résistante et sœur du héros*, Perrin, 2021, 22 euros.

Jeune femme émancipée, républicaine engagée avant 1939, résistante elle-même, Laure Moulin devint une enquêtrice opiniâtre pour obtenir vérité et justice pour son frère dont elle avait été le soutien indéfectible dans la clandestinité. Elle en fut ensuite la biographe et surtout l'infatigable gardienne de sa mémoire, jusqu'à la panthéonisation en 1964, puis contre les rumeurs de collusion avec le communisme dans les années soixante-dix.

Malgré un sous-titre maladroit et quelques inexactitudes, une biographie utile.

Jean LEBRUN : *Ici Saint-Pierre et Miquelon Noël 1941, Bleu Autour*, 13 euros. A paraître en mai 2021

Le récit de l'expédition gaulliste, conduite par l'amiral Muselier, pour s'emparer de Saint-Pierre et Miquelon en décembre 1941, et qui entraîna, s'il en était besoin, une aggravation des relations entre de Gaulle et des Américains qui parlaient avec dédain des « *so called free French* ».

N'oubliez pas de consulter le site de l'association :

<https://cierv-vichy.fr/>

Le présent bulletin figure en page d'accueil du site

Le prochain bulletin de liaison du CIERV sera disponible mi-juin

Bulletin d'adhésion Année 2021

Centre International d'Études et de Recherches de Vichy sur l'histoire de la France de 1939 à 1945

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 juillet 1901

À remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Courriel¹⁰@.....

Je déclare vouloir renouveler mon adhésion. Celle – ci est gratuite en 2021 pour les personnes qui étaient adhérentes en 2020.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association C.I.E.R.V. Je verse la somme de **10 euros** (chèque à l'ordre du CIERV).

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte que le C.I.E.R.V. détienne dans son registre mes adresses, postale et électronique, qu'il s'engage à ne pas divulguer et dont il ne fera autre aucun autre usage que celui lié au fonctionnement normal de l'association.

Je verse une cotisation de soutien d'un montant deeuros.

L'adhésion permet l'entrée gratuite à toutes les manifestations organisées par le CIERV au cours de l'année 2021.

Fait à :, leSignature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

Le bulletin d'adhésion doit être adressé par courrier postal à **Mr Le Président du CIERV, 20 Rue de la Croix de Pierre 03200 Le Vernet**

¹⁰ Veiller à écrire **TRES LISIBLEMENT** l'adresse électronique